

Article 31 du Règlement

ment du Nord, la recherche et le sauvetage dans l'Arctique, la recherche scientifique et la navigation en toute saison dans le Nord.

Ce gouvernement a trahi les gens de la Colombie-Britannique et du Nord en renonçant à une entente signée que des ministres haut placés ont confirmée à maintes reprises.

Les députés conservateurs de Colombie-Britannique n'ont pas représenté leurs électeurs. Je demande à la ministre associée de la Défense nationale, qui a confirmé maintes fois que le Polar 8 serait construit, de démissionner.

* * *

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je suis un des députés qui ont travaillé à la mise en place du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, en 1987-1988. Le 11 décembre 1989, je déclarais dans cette Chambre: «Le PSEMC se termine le 31 décembre 1990, et ce qui m'inquiète aujourd'hui c'est la survie de ce Programme».

Hier, le Budget nous a appris que ce programme était annulé à compter du 19 février 1990, à minuit. Nous perdons la contribution égale à 30 p. 100 du coût des travaux d'exploration minière, pétrolière et gazière, financés par des mécanismes d'actions accréditatives.

Monsieur le Président, j'aimerais préciser que nous maintenons la déduction relative aux ressources. Les actions accréditatives vont continuer d'offrir aux entreprises minières qui démarrent des avantages pour attirer les investisseurs. Le régime fiscal des dépenses permet de récupérer en totalité les frais antérieurs à la mise en production avant qu'une nouvelle mine ne commence à être imposée, et je suis vraiment déçu de la perte de ce Programme.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Dans le cadre de ses prétendues initiatives de gestion, monsieur le Président, le ministre Wilson a annoncé hier une mesure des plus répugnantes qui privera nos anciens combattants de 35 millions de dollars.

Le ministre obligera 5 000 d'entre eux, qui sont atteints d'une affection chronique à payer 3 000 \$ chacun; enfin, il espère économiser en tout 17,3 millions de dollars dans ses efforts pour, comme il le dit, «actualiser

les frais de pension facturés aux anciens combattants qui reçoivent des soins de longue durée».

Dans le cadre d'une autre initiative, il espère économiser 18 millions de dollars en procédant, comme il dit, «à une légère rationalisation» des services offerts aux anciens combattants âgés dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

• (1410)

Ces initiatives du gouvernement ne cadrent pas avec les propos que le ministre des Anciens combattants a tenus le Jour du Souvenir alors qu'il soulignait dans son préambule «tout ce que nous devons à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.» S'agirait-il d'un autre dépôt sacré qui aurait mal tourné?

Je ne tiens pas cela pour des initiatives de gestion, mais pour une tentative honteuse et malhonnête du gouvernement qui voudrait faire assumer à ceux qui sont le plus dépourvus et, en l'occurrence, à ceux qui ont déjà plus que payé leur écot l'obligation de réduire son déficit.

Les anciens combattants méritent un meilleur traitement. Ils vont devoir se mettre en campagne encore une fois.

* * *

LE BUDGET

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les prophètes de malheur critiquent déjà le budget fédéral, mais c'était évidemment à prévoir.

Admettons-le, les libéraux et les néo-démocrates trouveraient le moyen de se plaindre même si notre gouvernement réussissait à faire pleuvoir en période de sécheresse.

En vérité, le ministre des Finances a fait, et bien fait, son travail. Soixante-dix p. 100 des réductions de dépenses prévues ne frappent que l'administration fédérale. Les gouvernements provinciaux, dont les dépenses se sont accrues nettement plus que celles du gouvernement fédéral, sont invités à faire leur part. Après tout, lorsqu'on partage la responsabilité d'un problème, ne doit-on pas participer aussi à sa solution?

Les Canadiens de l'Atlantique devraient constater avec plaisir que ce budget tient compte des disparités régionales au Canada et qu'il leur épargne, en conséquence, les aspects les plus pénibles d'un budget sévère mais nécessaire. Une province comme la Nouvelle-Écosse n'aura qu'à restreindre ses dépenses à l'instar du gouvernement fédéral, et pas plus qu'à celui-ci il ne lui sera nécessaire d'accroître ses impôts ni de réduire ses programmes.

Félicitations Mike pour du travail bien fait!